

DECISION N° 789/B²/165066 /D/MINEDUB/SG/DRH

Portant nomination d'un Directeur d'école à la
Délégation Régionale de l'Education de Base du Centre.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°98/004 du 14 avril 1998 portant Orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le Décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommé au poste ci-après :

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DU MFOUNDI

INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE YAOUNDE1^{er}

Ecole Primaire Publique de Mballa II G 4

Directeur : Monsieur **DJEUMENI Isidore Marie**, Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), Matricule 640 721-W, précédemment en service à l'Ecole Primaire Publique de Tsinga village (Département du Mfoundi, Région du Centre), poste vacant.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copies:

-CAB/SEEDUB

-SG/SDACL

-DRH/SDDRH/SGP/SIGIPES

- DREB-CENTRE/DDEB MFOUNDI

-INTERESSE

-CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le **17 NOV 2020**



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA